

Sécurité des produits des industries du Jouet et de la Puériculture

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sécurité des produits**

La branche professionnelle représente plus de 230 entreprises et 3 600 salariés. Trois domaines composent l'activité des entreprises : les jeux (de société, éducatifs...), les jouets (en toutes matières, de plein air, d'intérieur pour enfants...) et les articles de puériculture (berceaux, parcs, trotteurs, landaus, poussettes, biberons ...). Ces produits font l'objet d'une production normative, de textes réglementaires réguliers et sont soumis à des contrôles tant de la part de la Commission européenne que des autorités de surveillance du marché. La branche a décidé de créer cette certification professionnelle dans ce contexte normé. Celle-ci permettra aux entreprises et aux salariés d'ancrer ces exigences dans leurs pratiques professionnelles par une adaptation de leurs connaissances et compétences afin que tous répondent aux standards normatifs obligatoires. Cette certification est exclusivement contextualisée aux produits et normes afférentes.

Code(s) NAF : **26.40Z**, **32.40Z**

Code(s) NSF : **200r**

Code(s) ROME : **H1301**, **H1503**, **H1404**, **H1506**, **H1502**

Formacode : **45585**

Date de création de la certification : **10/03/2016**

Mots clés : **NORMES**, **qualité**, **Evaluation de la conformité**, **SECURITE**

Identification

Identifiant : **2492**

Version du : **17/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Directive sécurité générale des produits 2001/95/UE pour la puériculture. Ce décret et cette directive donnent respectivement des exigences particulières et générales de sécurité](#)
- [Directive 2009/48/CE - Art 4 / Obligations des fabricants qui définit les exigences de sécurité auxquelles les jouets doivent répondre avant d'être mis sur le marché.](#)
- [Décret français n°91-1292](#)

Non formalisé :

- **Décisions paritaires de la branche professionnelle : CPNE du 3 nov 2015; CPNE du 10 déc 2015; CPNE du 4 fév 2016; CPNE du 10 mars 2016 ; CPNE du 19 mai 2016 ; CPNE du 15 juin 2016 ; CPNE du 13 octobre 2016**
- **3 Lettres de soutien des entreprises utilisatrices : Vulli; Poree Havlik; Dorel**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification permet aux bénéficiaires de maîtriser et d'appliquer la réglementation, les normes et directives applicables à la sécurité des produits et ainsi de sécuriser les pratiques professionnelles. Elle répond aux normes et standard réglementaires attendus.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Cette certification vise plusieurs niveaux de compétences qu'il est nécessaire d'attester.

Niveau sensibilisation à la sécurité des produits afin d'attester que les salariés évalués mettent en oeuvre toutes les actions permettant d'éviter toute altération des produits en prenant en compte les contraintes de sécurité des produits à partir de la connaissance du contexte réglementaire et normatif lors des phases de transport, stockage et logistique des différents produits

Niveau maîtrise de la sécurité des produits afin de s'assurer que les salariés évalués sachent bien transmettre les éléments concernant le produit, ses fonctionnalités, le public ciblé, la nature des matériaux, les lieux de production et de vente. Ces éléments sont apportés en interne dans le cadre du sourcing, de la conception, création et mise en valeur des produits. La visée peut être à l'externe dans le cadre de la création des fiches produits et des notices pour les consommateurs.

Niveau expertise dans l'évaluation de la sécurité des produits, afin de vérifier que les salariés évalués intègrent dans leur activité la veille réglementaire sur la Sécurité des produits. Il est évalué que les salariés puissent placer leur action dans le cadre d'une gestion de crise : intervention dans des réunions de normalisation, rédaction de documents techniques, appui technique.

Modalités générales

Cette certification est proposée à toutes les entreprises et les salariés de la branche, celle-ci venant répondre au besoin de professionnalisation et valorisation de ces compétences indispensables au secteur. 4 organismes de formation ont été sélectionnés par appel à propositions afin qu'ils préparent les salariés à cette certification.

5 étapes seront mises en œuvre :

Le test de niveau du salarié à l'entrée de la formation,

Le suivi du parcours de formation adapté à son niveau, de 1 à 5 jours de formation (entre 5 et 35 heures)

L'évaluation qui mesure les connaissances et les compétences acquises effectuée en fin de parcours. Chaque OF a mis en place des outils d'évaluation qu'il mobilise en cours et fin de parcours.

4. Lorsque le parcours du salarié est terminé, le dossier est transmis à la branche pour examen des résultats et validation de la certification.

5. La branche transmet par courrier les résultats à l'entreprise et/ou au salarié.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Salariés

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification professionnelle s'inscrit dans la continuité de la Loi du 5 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle. Elle certifie les compétences clés de la branche. Le titulaire de cette certification disposera de ces compétences, dans le cadre d'une montée en compétences ou d'une validation d'acquis. Ceci constituera pour son titulaire un avantage pour se positionner sur un marché du travail exigeant de plus en plus les compétences acquises. De plus l'évolution dans les métiers de la branche à des postes plus qualifiés nécessite des compétences plus importantes dans ce domaine. Cette certification professionnelle ancre les normes appliquées sur ce périmètre d'activité très exigeant.

Pour l'entité utilisatrice

Les entreprises de la branche mettent l'accent sur deux critères clés auprès de leurs clients : la sécurité et la qualité des produits. Les jouets et articles de puériculture sont par définition directement en contact avec les enfants. A ce titre ils font l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Commission européenne et des autorités de surveillance du marché aussi bien en terme de publication de textes règlementaires, de normes que de contrôles du marché. Les textes règlementaires sont révisés périodiquement ou de façon inopinée lorsque de nouvelles données scientifiques viennent confirmer la nécessité de réviser ou développer de nouvelles exigences règlementaires et/ou normatives. Viennent s'ajouter à la sécurité et la qualité, des contraintes environnementales. Pour toutes ces raisons, **les opérateurs doivent être en permanence informés et formés aux dites exigences de sécurité (règlements, directives, décrets, arrêtés ou normes) afin de s'assurer que les produits mis sur le marché par les entreprises des secteurs concernés, soient sûrs mais aussi qu'elles remplissent l'ensemble des obligations qui leur incombent. Pour ce faire la compétence des salariés est au cœur de la réussite de celle-ci qui concerne toutes les familles de métiers car la qualité et la sécurité ne sont pas uniquement l'affaire des responsables qualité produits mais bien l'affaire de tous.**

Cette certification permettra ainsi aux entreprises de garantir le maintien de la conformité et sécurité des produits mais aussi de motiver et fidéliser les salariés en développant et en valorisant leurs compétences.

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification est accessible à tout salarié dont le métier exige d'avoir des compétences sur la sécurité des produits : Agents logistiques, agent administratif en relation avec la SUPPLY CHAIN, Marketing / Commerce, Conception produits, industrialisation et méthode, Achats,

Centre(s) de passage/certification

- FCBA : www.fcba.fr
- SGS : www.fr.sgs.com
- UTAC : www.utacceram.com

sourcing, Spécialistes de la qualité, garant de la sécurité des produits de l'entreprise, experts produits, techniciens opérationnels et experts produits.

■ LNE : www.lne.fr

Compétences évaluées

Domaine 1 - Sensibilisation

Le bénéficiaire de la certification est en capacité de :

Appréhender le contexte réglementaire et normatif de son secteur d'activité
Evaluer les effets dommageables sur les produits lors du stockage et du transport
Analyser la situation et alerter les responsables
Les résultats attendus sont :

Identifier les risques et les enjeux des produits Jouet et Puériculture,
Identifier le contexte des exigences de sécurité,
S'informer sur le produit manipulé,
Identifier les signes permettant de déterminer si l'état général de l'emballage pourrait entraîner une détérioration du produit (enfoncement de l'emballage, présence de moisissure, arrachement des étiquettes ou des marquages,
Identifier les sources des effets dommageables,
Référer au bon responsable / bon interlocuteur,
Transmettre les éléments factuels, exhaustifs,
Identifier et décrire correctement les dysfonctionnements,
Restituer oralement les contrôles effectués et les problèmes rencontrés,
Intégrer et appliquer les mesures préventives, curatives et correctives

Domaine 2 - Maîtrise :

Le bénéficiaire de la certification est en capacité de :

Intégrer les réglementations, normes et obligations dans ses activités
Produire les notices et le packaging du produit en tenant compte des éléments réglementaires et normatifs
Connaître et expliquer le produit à différents interlocuteurs internes (sur le plan de la sécurité de ce produit)

Les résultats attendus sont :

Prendre en compte la réglementation et les normes lors des phases de conception d'un produit,
Rédiger la fiche produit ou les notices de manière complète et conforme aux attendus de l'expert,
Rédiger la fiche emballage (Artwork) de manière complète et conforme aux attendus de l'expert,
Décrire les caractéristiques du produit (fonctions, matières premières, classes d'âge, environnements d'utilisation, pays et date de mise sur le marché et tout autre élément pertinent permettant de présenter le produit) via une fiche produit.

Domaine 3 - Expertise :

Le bénéficiaire de la certification est en capacité de :

Appliquer et parfois anticiper, dans les différentes propriétés du produit (mécanique, chimique, thermique, électrique, hygiène, radioactivité) les réglementations en vigueur, les normes applicables, les travaux en cours sur la normalisation et la réglementation.

Analyser les données fournies et traduire la norme pour la mise en œuvre au produit

Rédiger les documents techniques

Accompagner techniquement les services supports dans le cadre d'une gestion de crise (RAPEX, produits bloqués en douane, SAV...)

Les résultats attendus sont :

Assurer la veille réglementaire et l'information interne en fonction de l'état des projets de textes réglementaires et normatifs,

Intervenir techniquement au sein des commissions / comités techniques de normalisation,

Intégrer les éléments communiqués par le Marketing (fonctions, matières premières, classes d'âge, environnements d'utilisation, pays et date de mise sur le marché et tout autre élément pertinent permettant de présenter le produit)

Déterminer la procédure d'évaluation de la conformité

Identifier les principes réglementaires à couvrir et les moyens normatifs associés

Définir et formaliser l'analyse des risques / dangers

Identifier les dangers non couverts par les normes applicables au regard des caractéristiques du produit,

Etre en capacité de rédiger l'entièreté des documents suivants relatifs à la sécurité des produits (le programme d'essai, la déclaration de conformité, le plan de contrôle du processus de production, la liste de contrôle et synthèse de la revue documentaire)

Rappeler les exigences réglementaires applicables,

Apporter les éléments techniques liés aux procédures réglementaires (désignation produit, références, risques identifiés, périodes de mise sur le marché, solution apportée au consommateur)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La certification est délivré par la CPNE ; un « certificat » est signé par 2 représentants et envoyé au titulaire.

Plus d'informations

Statistiques

La branche estime un flux annuel de plus de 150 certifications dans un premier temps.

Autres sources d'information

www.fjp.fr

www.opcalia.com